

PROXIMITÉ : ADOPTEZ LES BONS RÉFLEXES

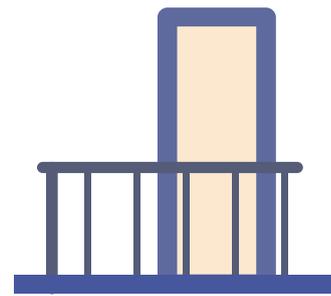
DANS VOTRE LOGEMENT

ATTENTION AU BRUIT



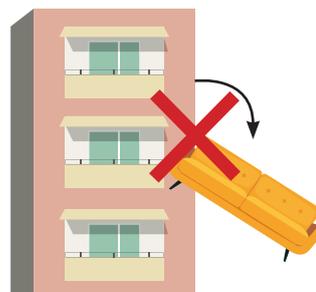
En particulier entre 22h
et 8h du matin

GARDEZ VOTRE BALCON PROPRE



Pas de barbecue, pas de linge
ou de pots de fleurs suspendus
sur la barrière du balcon

NE JETEZ RIEN PAR LES FENÊTRES



Encombrants, ordures ménagères,
mégots...

DANS LES PARTIES COMMUNES

FERMEZ LES PORTES D'ACCÈS



Ne bloquez pas les dispositifs de fermeture

PRÉSERVEZ LE CALME



Veillez à ce que vos allées et venues et celles de vos visiteurs ne dérangent pas le voisinage

NE DÉPOSEZ RIEN DANS LES PARTIES COMMUNES



Pas de déchets ménagers ni d'encombrants pour la sécurité incendie et l'hygiène

ACCOMPAGNEZ VOS ENFANTS



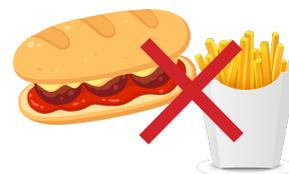
Ne laissez pas vos enfants jouer, ni prendre l'ascenseur sans la surveillance d'un adulte

ATTENTION AUX BOÎTES AUX LETTRES



Ne modifiez pas les plaques de boîtes aux lettres sans l'autorisation préalable de la SEMCODA

INTERDIT DANS LES HALLS, COULOIRS ET ASCENSEURS



Il est interdit de fumer, manger, et consommer des boissons

SURVEILLEZ VOS ANIMAUX



Tenez vos chiens en laisse et veillez à leur propreté dans les parties communes. Pour les chiens catégorie 1, ils doivent être muselés.

GRAFFITIS INTERDITS



Les réparations des dégradations et graffitis sont à la charge des parents

SUR LES PARKINGS

STATIONNEZ VOTRE VÉHICULE À SA PLACE



Garez votre véhicule exclusivement sur votre emplacement de parking ou dans votre garage

PAS DE BRUIT



En stationnement coupez votre moteur et votre système son

ÉPAVES INTERDITES



L'enlèvement des épaves est au frais de la personne qui les a introduits sur le parking

PAS DE MÉCANIQUE



Travaux d'entretien et de mécanique interdits

SUR LES ESPACES EXTÉRIEURS

RESPECTEZ LES ESPACES VERTS



Respectez les plantations et le mobilier urbain

JETEZ VOS DÉCHETS DANS LES BACS



Déposez vos déchets ménagers aux points de collecte

EVACUEZ VOS ENCOMBRANTS



Emmenez les encombrants à la déchetterie locale

CIRCULEZ SUR LES VOIERIES



Ne circulez pas avec des engins à moteur en dehors des voies de circulation

BAISSEZ LA MUSIQUE



N'écoutez pas de la musique qui pourrait troubler la tranquillité du voisinage

DANS LES PARTIES COMMUNES

SI VOTRE RÉSIDENCE EST DOTÉE D'UN EMPLOYÉ D'IMMEUBLE



- ▶ Votre employé d'immeuble assure la propreté de votre résidence.
- ▶ En cas d'absence de votre employé d'immeuble, une entreprise de nettoyage assure la continuité des prestations

SI VOTRE RÉSIDENCE EST NETTOYÉE PAR UN PRESTATAIRE EXTÉRIEUR



- ▶ L'entreprise de nettoyage effectue les prestations selon le planning affiché dans le tableau prévu à cet effet

DES INCIVILITÉS QUI COÛTENT CHER !



Vous contribuerez à l'amélioration de votre cadre de vie en limitant les incivilités : jets de déchets par les fenêtres, les sacs d'ordures ménagères déposés dans les parties communes et/ou en dehors des abris containers prévus à cet effet, les coulures, urine, excréments, tags, graffitis...

